



*Communiqué de presse  
Paris, le 19 février 2020*

## **Réorganisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : moderniser l'État pour mieux servir les Franciliens**

**Le ministre de l'Intérieur a présenté un décret modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris. Ce décret s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale des services de l'État initiée en 2018, qui vise notamment à réorganiser le réseau déconcentré de l'État et ainsi à mieux répondre aux priorités gouvernementales quant à l'exercice des missions prioritaires, à la responsabilité renforcée des services et à un service rendu au plus près des usagers.**

A compter du 1<sup>er</sup> mars prochain, le décret adapte l'organisation générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à la spécificité du territoire francilien pour améliorer à la fois l'exercice des missions de l'État territorial et renforcer les mutualisations en Île-de-France.

La logique géographique qui caractérisait jusqu'à présent l'organisation des services de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris laisse place à une organisation en trois pôles fonctionnels (services chargés respectivement des politiques publiques, des moyens de l'administration et enfin du cabinet) confiés à des préfets qui assisteront le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris dans l'exercice de ses missions.

La réforme de l'organisation territoriale de l'État relative à l'organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, comprend trois axes de transformation :

- la constitution d'un « secrétariat général aux politiques publiques » qui permet de renforcer la coordination et le pilotage des politiques publiques ;
- la création d'un « secrétariat général aux moyens mutualisés » qui vient rationaliser et professionnaliser l'organisation des fonctions support des services de l'Etat dans la région ;
- le rattachement des missions d'urgence sociale et de suivi des affaires parisiennes au sein du cabinet, qui procure une meilleure visibilité à ces dossiers et permet de désigner un

interlocuteur unique et de haut niveau sur l'ensemble de ces sujets dans le périmètre de la Ville de Paris.

Adapter l'organisation aux enjeux du territoire, gagner en efficacité et moderniser les méthodes de travail, tels sont les objectifs poursuivis par la réorganisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

**Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75 IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)